

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

États financiers semestriels non audités – 2026
Au 30 juin 2026 et pour l'exercice clos à cette date

Le présent rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers semestriels ou annuels complets du Fonds. À titre d'information, les états financiers semestriels du Fonds sont joints au rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds. Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, des exemplaires additionnels de ces documents en appelant sans frais au 877 860-1080, en consultant notre site Web à l'adresse www.nextedgecapital.com ou le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à Next Edge Capital Corp., 18 King Street East, Bureau 902, Toronto (Ontario) M5C 1C4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même manière afin d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, des documents de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.



NEXTEDGE
CAPITAL

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été dressés par Next Edge Capital Corp. (« Next Edge Capital »), en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») de CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital, en la qualité de commandité de CMP Next Edge GP Ltd. (le « commandité »). Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires non audités et dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Next Edge Capital maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité qui s'appliquent à la présentation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Les méthodes comptables significatives que Next Edge Capital juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 3 de ces états financiers intermédiaires non audités.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le gestionnaire.

Les auditeurs de la société en commandite n'ont pas examiné les présents états financiers intermédiaires non audités.

(signé)

Robert Anton
Président

David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.

17 septembre 2026

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FOND

Objectif et stratégies de placement

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP (la « société en commandite ») vise à offrir aux porteurs de parts (les « commanditaires ») une plus-value du capital et un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié (le « portefeuille ») d'actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et de titres supplémentaires, le cas échéant, au profil risque/rendement attrayant et qui tirent principalement des produits d'activités engageant des dépenses admissibles dans les secteurs des mines et de l'énergie. Le portefeuille privilégie les sociétés du secteur des ressources engageant de telles dépenses admissibles au Canada.

La société en commandite cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant dans des actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et d'autres titres, notamment des actions ou des obligations cotées, ou des instruments du marché monétaire autorisés par les directives en matière de placements (définies dans le présent document) au profil risque/rendement attrayant, dans le but de réaliser une plus-value du capital et des avantages fiscaux pour les commanditaires. La société en commandite compte suivre les approches suivantes pour atteindre ses objectifs de placement : i) se concentrer sur les occasions liées aux ressources qui sont appuyées par des tendances économiques importantes; ii) privilégier les actifs qui ont été ou qui ont le potentiel d'être classés comme des gisements de ressources de haute qualité; iii) privilégier les placements ayant des exigences efficaces en matière de capital; et iv) cibler les métaux critiques et précieux, notamment l'or, l'argent, le cuivre, le nickel et le zinc. Sous réserve de certaines restrictions, les commanditaires ayant un revenu suffisant pourront se prévaloir des déductions du revenu aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada pour l'année d'imposition 2026 et les années d'imposition suivantes liées aux dépenses admissibles engagées et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et qui leur ont été attribuées.

Risques

Les risques associés à un placement dans la société en commandite sont décrits dans le prospectus.

Résultats¹

La société en commandite, dont le placement s'est clôturé à la fin d'avril, a déployé activement son capital dans diverses actions accréditives et a investi environ 90 % de son actif, plusieurs transactions étant en attente de règlement et de modalités finales. Jusqu'à maintenant, il a investi dans 36 sociétés différentes. La répartition de son actif est présentée ci-après, bien que celle-ci puisse changer une fois qu'il aura investi tout son actif. Il est également à noter que la répartition sectorielle reflète la principale ressource exploitée par chaque société. Dans bien des cas, cependant, la société peut utiliser les fonds recueillis par la vente d'actions accréditives pour mener des activités d'exploration et de mise en valeur portant sur des métaux ou des minéraux secondaires. C'est pourquoi la pondération de l'or dans la répartition sectorielle est plus élevée que ce à quoi on pourrait s'attendre.

Répartition sectorielle au 30 juin 2026 : 30,5 % pour l'or; 33,0 % pour le cuivre; 8,0 % pour l'uranium; 6,6 % pour le phosphate; 6,3 % pour l'argent; 6,0 % pour le titane; 4,3 % pour la baryte; 3,3 % pour le nickel et 2,0 % pour la catégorie Autres.

Positionnement et stratégie du portefeuille

Le portefeuille de la société en commandite (le « portefeuille ») est axé sur l'or, le cuivre, l'argent, l'uranium et certains minéraux critiques. Ces minéraux critiques comprennent le tungstène, l'antimoine, le graphite et d'autres matériaux stratégiques. Dans un contexte macroéconomique plus volatil et moins prévisible, le portefeuille se concentre sur la rareté des actifs réels, la sécurité des chaînes d'approvisionnement, la pertinence géopolitique et la demande à long terme.

Nous privilégions les sociétés de ressources possédant des actifs de qualité, situées dans des juridictions stables, dotées d'équipes de direction crédibles et exposées à des thèmes soutenus à la fois par la demande des marchés et les politiques gouvernementales.

L'or est un placement important dans le portefeuille en raison de l'instabilité géopolitique continue, de la diversification des réserves et de l'attrait durable des actifs monétaires neutres. Le cuivre est essentiel pour l'électrification, les investissements dans les réseaux électriques, les infrastructures d'IA et la croissance industrielle. L'uranium demeure soutenu par les besoins en production d'électricité de base fiable et par un intérêt renouvelé envers l'énergie nucléaire. Le tungstène, l'antimoine, le graphite et les terres rares conservent une importance stratégique du fait de leur rôle pour le secteur de la défense, les politiques industrielles et la sécurité des chaînes d'approvisionnement.

Nous ciblons des occasions de placement de manière sélective, car même si le secteur des ressources offre de bonnes possibilités de placement, il est important de tenir compte du risque de financement, du risque lié à l'exécution des projets, des délais pour obtenir des permis, de la volatilité du prix des produits de base et de la sensibilité aux taux.

¹ Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FOND

Politique mondiale, événements géopolitiques et marchés des ressources

Au cours du premier semestre de 2026, les marchés des ressources ont été très actifs, les événements géopolitiques, la sécurité énergétique, les attentes en matière d'inflation et les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques continuant d'influer sur la confiance des investisseurs.

Le principal événement géopolitique a été l'intensification du conflit entre l'Iran, Israël et les États-Unis et son incidence sur le détroit d'Ormuz, qui ont entraîné une volatilité importante sur les marchés du pétrole et du gaz naturel. Les prix de l'énergie ont fortement grimpé avant de diminuer à la suite d'un accord de cessez-le-feu ayant permis de rouvrir le détroit d'Ormuz. Cet événement a mis en évidence le fait que la sécurité énergétique demeure un facteur déterminant de l'inflation, des anticipations de taux d'intérêt et de la répartition du capital. La demande de valeurs refuges a également augmenté, particulièrement pour le dollar américain.

Les tensions entre la Chine et l'Occident concernant les terres rares, les semi-conducteurs, les métaux pour batteries et les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques sont demeurées un facteur structurel déterminant. La position dominante de la Chine dans la transformation et le raffinage des minéraux critiques continue de renforcer la prime stratégique accordée aux sources d'approvisionnement occidentales sûres. Par ailleurs, les contrôles à l'exportation et les mesures d'application de la réglementation de la Chine ont maintenu l'attention des investisseurs sur les terres rares, le graphite, le gallium, l'antimoine, le tungstène et d'autres matériaux critiques.

Les États-Unis présentent les minéraux critiques comme une priorité en matière de sécurité nationale, et les politiques américaines favorisant l'exploitation minière, la transformation, la constitution de réserves stratégiques et les chaînes d'approvisionnement liées à la défense locales sont favorables aux sociétés de ressources nord-américaines. Le Canada a également montré son appui aux minéraux critiques, aux infrastructures énergétiques et à l'exploitation des ressources nationales, les gouvernements fédéral et provinciaux continuant de prioriser l'octroi de permis, les infrastructures, la capacité de traitement et l'investissement dans les ressources stratégiques. Le Québec est l'une des provinces les plus actives, avec un intérêt pour le lithium, le graphite, le niobium, le cuivre, l'or, le tungstène et d'autres minéraux stratégiques. Le contexte politique favorable aux ressources est propice pour les sociétés d'exploration et de mise en valeur cotées au Canada.

Inflation et taux d'intérêt

Les attentes en matière d'inflation et de taux d'intérêt ont été plus complexes au premier semestre de 2026. La hausse des prix de l'énergie causée par le conflit en Iran a accentué les pressions inflationnistes liées à l'essence, au transport et aux intrants industriels. Bien que les prix du pétrole aient fléchi vers la fin du deuxième trimestre de 2026, le conflit en Iran a rappelé aux marchés la rapidité avec laquelle l'instabilité géopolitique peut alimenter l'inflation. La Réserve fédérale américaine a maintenu les taux inchangés lors de sa réunion de juin 2026, mais les perspectives générales sont demeurées incertaines. Les investisseurs continuent de soupeser les effets d'une inflation persistante, de la hausse des prix de l'énergie et de la possibilité que les banques centrales aient moins de marge de manœuvre pour réduire les taux que ne le prévoient les marchés.

Malgré la vigueur du dollar américain et les attentes de hausse des taux, qui ont pesé à court terme sur les métaux précieux, le contexte macroéconomique général demeure favorable aux actifs réels. De plus, la dette publique élevée, l'instabilité géopolitique, les dépenses en défense et les contraintes d'approvisionnement à long terme ont continué d'appuyer le positionnement stratégique en faveur des produits de base.

Contexte politique canadien

Les politiques canadiennes sont favorables au secteur des ressources en 2026. Les gouvernements fédéral et provinciaux priorisent les minéraux critiques, les infrastructures, la sécurité énergétique, la réforme des processus d'octroi de permis et la résilience des chaînes d'approvisionnement. L'avantage du Canada en matière de ressources revêt une importance stratégique croissante compte tenu de la richesse du pays en or, en cuivre, en uranium, en graphite, en lithium, en nickel, en cobalt, en tungstène et en autres minéraux critiques. De plus, les gouvernements alliés cherchant à réduire leur dépendance envers la Chine, les projets canadiens qui bénéficient d'une envergure crédible et d'un accès aux infrastructures devraient demeurer bien positionnés. Toutefois, les marchés financiers restent sélectifs, et les petits émetteurs ayant de faibles bilans ou un important risque lié à l'exécution pourraient être confrontés à des difficultés de financement.

Conjoncture du marché des métaux : or, métaux de base et minéraux critiques

L'or est soutenu par l'incertitude géopolitique, la diversification des réserves des banques centrales, les préoccupations budgétaires et les interrogations entourant les monnaies fiduciaires. Les attentes de taux plus élevés aux États-Unis et l'appréciation du dollar américain ont exercé une pression à court terme sur l'or et l'argent, entraînant une hausse de la volatilité des métaux précieux au deuxième trimestre par rapport au premier trimestre.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FOND

Nous sommes optimistes quant à l'or à long terme. L'attrait structurel du métal jaune est soutenu par l'endettement élevé à travers le monde, le risque de dévaluation monétaire, la fragmentation géopolitique et la diversification des banques centrales, tandis que l'érosion potentielle du cadre géopolitique ayant historiquement soutenu le dollar américain renforce davantage son attrait stratégique. En effet, le système des pétrodollars a historiquement bénéficié de la puissance militaire et des garanties de sécurité des États-Unis. Si les pays diversifient progressivement leurs réserves pour réduire la part du dollar américain, l'or devrait continuer à bénéficier de son statut d'actif de réserve neutre. L'argent est demeuré volatil, mais demeure soutenu par une demande tant monétaire qu'industrielle, la demande à long terme pour ce métal étant liée aux secteurs de l'électrification, de l'énergie solaire, des produits électroniques, de l'espace et de l'activité industrielle en général.

Le cuivre était également un important thème de placement structurel, car il continue de bénéficier des investissements dans les réseaux électriques, de l'électrification, des centres de données, des infrastructures énergétiques et de la demande liée à la défense.

Les minéraux critiques sont considérés comme des infrastructures stratégiques plutôt que des marchandises cycliques traditionnelles, les gouvernements s'assurant de plus en plus de garantir un accès aux minéraux essentiels pour la défense, la sécurité énergétique, les infrastructures d'IA, l'électrification et la relocalisation industrielle. Le cuivre, l'uranium, le tungstène, l'antimoine, le graphite, les terres rares, le lithium, le cobalt et le nickel sont au centre de l'attention. De plus, la position dominante de la Chine dans la transformation et le raffinage demeure un risque important pour les gouvernements et les entreprises d'Occident, ce qui justifie, à long terme, le développement de chaînes d'approvisionnement canadiennes, américaines, australiennes et de pays alliés. Le tungstène a été l'un des minéraux stratégiques s'étant démarqués au cours de la période, car le marché est demeuré restreint en raison des contrôles à l'exportation de la Chine, de la demande liée à la défense et de l'offre occidentale limitée. Ce contexte renforce la valeur stratégique des sources d'approvisionnement et des projets d'exploration pour le tungstène à l'extérieur de la Chine, compte tenu de son utilisation dans les munitions perforantes, le matériel de forage, les outils industriels et le secteur de la défense.

Les métaux pour batteries ont évolué de manière inégale au cours du premier semestre de 2026. Même si le lithium est freiné par des défis liés aux projets et aux coûts, la demande à long terme provenant des véhicules électriques, du stockage d'énergie et de l'électrification industrielle est importante. Les investisseurs sont sélectifs, privilégiant les projets bénéficiant de partenaires solides, de calendriers crédibles, d'un accès aux infrastructures et d'un faible risque lié à l'exécution. Les marchés du cobalt sont tendus en raison des restrictions de l'offre et des mesures politiques de la République démocratique du Congo, ce qui a renforcé les interventions gouvernementales et la concentration géographique. Le nickel est fortement sous pression en raison des perspectives d'augmentation de l'offre indonésienne. Le nickel est important pour la fabrication d'acier inoxydable et de batteries, mais ses perspectives d'approvisionnement à court terme sont moins favorables que celles des minéraux stratégiques dont l'offre est plus restreinte. Dans l'ensemble, les investisseurs sont très sélectifs concernant le secteur des métaux pour batteries, car les facteurs de demande à long terme n'ont pas changé, mais l'offre excédentaire pour certains produits de base et les défis de financement continuent de séparer les actifs les plus solides des actifs les plus faibles.

Secteurs de l'espace, de l'IA et de la défense et demande de minéraux critiques

Au cours du premier semestre de 2026, le lien croissant entre les technologies de pointe, l'infrastructure spatiale, le secteur de la défense et les minéraux critiques s'est révélé encore plus évident. L'entrée en bourse de SpaceX en juin 2026 a mis en évidence l'intérêt des investisseurs pour l'économie spatiale, et l'expansion des satellites, des infrastructures d'IA et des réseaux de communication nécessite des quantités importantes d'aluminium, de titane, d'aimants à base de terres rares, de cuivre et d'autres matériaux stratégiques, ce qui relie directement le cycle d'investissement dans les secteurs de l'espace et de l'IA à la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques. Les dépenses en défense sont demeurées un facteur important, car le conflit en Iran, les pressions en faveur d'un meilleur partage du fardeau au sein de l'OTAN et l'instabilité géopolitique généralisée ont soutenu la demande de matériaux liés à la préparation militaire.

Sommaire des perspectives pour le reste de 2026

L'or et l'argent devraient être soutenus par l'incertitude géopolitique, la diversification des banques centrales, les niveaux d'endettement élevés et les interrogations sur le rôle à long terme du dollar américain. Les minéraux critiques devraient bénéficier de la demande au Canada et de la diversification de la chaîne d'approvisionnement. Le cuivre est un important placement à long terme en raison de l'offre restreinte, des investissements dans les réseaux électriques, de l'électrification, de la croissance des centres de données et de la demande industrielle, tandis que l'uranium est en bonne posture, l'énergie nucléaire continuant de gagner du terrain en tant que source de production d'électricité de base fiable dans un contexte d'approvisionnement électrique insuffisant. Le tungstène, le graphite, les terres rares et les autres minéraux stratégiques devraient être importants, car les gouvernements priorisent la sécurisation des chaînes d'approvisionnement locales.

Les principaux risques comprennent une nouvelle intensification des tensions géopolitiques, la volatilité des produits de base, la hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar américain et les difficultés de financement des petits émetteurs. Dans l'ensemble, le contexte structurel du secteur minier est attrayant, même si l'évolution du secteur risque d'être volatile. Nous croyons que les meilleures occasions concernent les sociétés dotées d'actifs solides, d'une exposition stratégique aux produits de base et d'une présence dans des pays contribuant à la sécurité des chaînes d'approvisionnement occidentales.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Emprunts

La société en commandite peut emprunter un montant maximal correspondant à 10 % du produit brut de la vente des parts aux termes de la facilité de prêt pour financer la rémunération des placeurs pour compte, les autres charges liées au placement et la réserve d'exploitation (définies dans le présent document), à la condition que le montant maximal des emprunts de la société en commandite aux termes de la facilité de prêt ne dépasse pas 20 % de la valeur de marché du portefeuille et que le total des positions acheteur, divisé par l'actif net de la société en commandite, n'excède pas à 1,25:1. L'obligation de la société en commandite relativement à la facilité de prêt sera garantie par des privilèges de premier rang rendus opposables grevant la totalité des immobilisations corporelles et incorporelles qu'elle détient. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2026 ont été d'environ néant. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 0 %.

Au 30 juin 2026, le solde impayé des emprunts s'élevait à néant. Pour la période² close le 30 juin 2026, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ néant.

Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous pourraient occasionner le paiement de frais par la société en commandite à Next Edge Capital ou aux sociétés affiliées à la société en commandite.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,00 %, taxes en sus, de la valeur liquidative des parts de série A et de série F de la société en commandite. Ils sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement, à terme échu, et calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série calculée à la dernière date d'évaluation du mois en question, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 60 763 \$ pour la période close le 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, la société en commandite avait un solde de frais de gestion à payer de 61 817 \$.

Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2026, la société en commandite devait au gestionnaire environ 41 200 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. Ce solde est compris dans l'état intermédiaire de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Opérations sur titres d'un émetteur lié

La société en commandite peut acheter ou vendre des titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital selon certaines conditions. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtient l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite n'a effectué aucune opération impliquant un émetteur lié.

Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du CEI (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

² Dans le présent document, à moins d'indication contraire, les termes « période » ou « périodes » désignent les périodes closes le 30 juin 2026.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2026, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ néant en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2026. Ces coûts sont présentés au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) achat ou vente de titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital;
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Les informations dans les tableaux ci-dessous sont fournies conformément à la réglementation. Par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque la diminution de l'actif net lié aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

Actif net par part de la société en commandite¹⁾

	30 juin 2026	
	Catégorie A	Catégorie F
Prix d'offre initial	25 \$	25 \$
Frais d'émission	(0,65)	(0,66)
Actif net à l'ouverture de la période^{1), 2)}	24,35 \$	24,34 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités :		
Revenu total	0,03	0,03
Total des charges	(0,14)	(0,14)
Perte latente pour la période	(2,14)	(1,96)
Diminution totale de l'actif net liée aux activités²⁾	(2,25)	(2,07)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	(1,39)	(1,46)
Actif net à la clôture de la période^{1), 2)}	19,27 \$	20,25 \$

Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	11 251 \$	2 971 \$
Nombre de parts en circulation	660 380	165 970
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	63,04 %	37,07 %
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	63,04 %	37,07 %
Ratio des frais d'opérations ⁴⁾	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	0,00 %	0,00 %
Valeur liquidative par part⁶⁾	17,04 \$	17,90 \$

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers non audités de la société en commandite pour la période close le 30 juin 2026. L'actif net par part présenté dans les états financiers audités peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont expliquées dans les notes annexes, s'il y a lieu.
- 2) L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2026 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

		30 juin 2026	
		Catégorie A	Catégorie F
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la rémunération des placeurs pour compte		3,95 %	3,82 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission, de la rémunération des placeurs pour compte et de la taxe de vente		3,50 %	3,38 %
4)	Le ratio des frais d'opérations (« RFO »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions majorées des autres coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.		
5)	Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.		
6)	Le <i>Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement</i> (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des normes IFRS de comptabilité. Conformément aux normes IFRS de comptabilité, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes, alors que leur valeur liquidative aux fins des opérations est fondée sur la valeur intrinsèque. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.		

30 juin 2026

	Total (\$)	Par action (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations, cat. A	11 250 828	17,04
Ajustement, cat. A	1 473 063	2,23
Actif net selon les IFRS	12 723 891	19,27

	Total (\$)	Par action (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations, cat. F	2 971 118	17,90
Ajustement, cat. F	389 006	2,35
Actif net selon les IFRS	3 360 124	20,25

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille au 30 juin 2026

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles à l'adresse www.nextedgecapital.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Canada	89,7

Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Actions et bons de souscription	89,7
Trésorerie	14,9
Autres éléments de passif net	(4,6)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Matériaux de base	82,4
Métaux diversifiés et exploitation minière	5,6
Produits financiers	1,7

25 principaux titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Trésorerie	14,9
First Phosphate Corp., restr.	5,6
PTX Metals Inc., restr.	5,6
Nord Precious Metals Mining Inc., restr.	5,3
Saga Metals Corp., restr.	5,1
Pacific Empire Minerals Corp., restr.	3,9
Upside Gold Corp., restr.	3,8
Voyageur Pharmaceuticals Ltd.	3,7
Trifecta Gold Ltd, restr.	3,5
Northwest Copper Corp., restr.	3,4
GoldHaven Resources Corp., restr.	3,3
Formation Metals Inc., restr.	3,2
Sego Resources Inc., restr.	3,2
LaFleur Minerals Inc., restr.	2,9
Caprock Mining Corp., restr.	2,8
Tower Resources Ltd., restr.	2,7
Forge Resources Corp., restr.	2,4
Uranium One Mining Corp., restr.	2,4
Benton Resources Inc., restr.	2,3
Blue Star Gold Corp., restr.	2,2
Green Canada Corporation, restr.	2,1
Ashley Gold Corp., restr.	1,8
Tartisan Nickel Corp., restr.	1,8
Arya Resources Ltd, restr.	1,7
Yukon Metals Corp.	1,7

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 14 221 946 \$ au 30 juin 2026).

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

Par ailleurs, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Par ailleurs, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

État intermédiaire de la situation financière (non audité)

Au

	30 juin 2026
ACTIF	
Actif courant	
Trésorerie	2 116 815 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	14 621 651
Autres actifs	1 054
	<u>16 739 520</u>
PASSIF	
Passif courant	
Frais de gestion à payer (note 7)	61 817
Charges à payer (note 7)	55 073
Frais d'émission à payer	538 615
	<u>655 505</u>
Actif net attribuable aux commanditaires	<u>16 084 015 \$</u>
Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie	
Catégorie A	12 723 891 \$
Catégorie F	3 360 124
	<u>16 084 015</u>
Nombre de parts en circulation (note 9)	
Catégorie A	660 380
Catégorie F	165 970
Actif net attribuable aux commanditaires, par part (note 10)	
Catégorie A	19,27 \$
Catégorie F	20,25

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

État intermédiaire du résultat global (non audité)

Période close le [note 1 c)]

	30 juin 2026*
Revenu	
Revenus d'intérêts à distribuer	27 346 \$
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 744 879)
	<u>(1 717 533)</u>
Charges (note 7)	
Frais de gestion	60 763
Honoraires d'audit	22 918
Frais d'information aux porteurs de parts	14 781
Frais juridiques	9 250
Droits de garde et frais bancaires	4 272
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	3 853
	<u>115 837</u>
Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires	<u>(1 833 370) \$</u>
Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie	
Catégorie A	(1 489 350) \$
Catégorie F	(344 020)
	<u>(1 833 370)</u>
Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part (note 11)	
Catégorie A	(2,26) \$
Catégorie F	(2,07)

* Aucune information comparative n'est présentée au 30 juin 2025, car la société en commandite est entrée en activité le 23 février 2026 et a commencé à investir conformément à ses objectifs de placement le 29 avril 2026.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

État intermédiaire de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires (non audité) Période close le [note 1 c)]*

	Catégorie A	Catégorie F	Total
Solde au 23 février 2026	– \$	– \$	– \$
Produit de l'émission de parts	16 509 500	4 149 250	20 658 750
Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires	(1 489 350)	(344 020)	(1 833 370)
Rémunération des placeurs pour compte (note 6)	(949 296)	(93 358)	(1 042 654)
Frais d'émission	(432 088)	(110 148)	(542 236)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	(914 875)	(241 600)	(1 156 475)
Solde au 30 juin 2026	12 723 891 \$	3 360 124 \$	16 084 015 \$

* Aucune information comparative n'est présentée au 30 juin 2025, car la société en commandite est entrée en activité le 23 février 2026 et a commencé à investir conformément à ses objectifs de placement le 29 avril 2026.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

Tableau intermédiaire des flux de trésorerie (non audité) Période close le [note 1 c)]

	30 juin 2026*
Flux de trésorerie liés aux :	
Activités d'exploitation	
Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires	(1 833 370) \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie	
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 744 879
Variation des soldes hors trésorerie	
Augmentation des autres actifs	(1 054)
Augmentation des frais de gestion à payer	61 817
Augmentation des charges à payer	55 073
Achat de placements	(17 523 005)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(17 495 660)
Activités de financement	
Produit brut de l'émission de parts	20 658 750
Rémunération des placeurs pour compte	(1 042 654)
Frais d'émission	(3 621)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	19 612 475
Augmentation de la trésorerie au cours de la période	2 116 815
Trésorerie à l'ouverture de la période	—
Trésorerie à la clôture de la période	2 116 815 \$
Renseignements supplémentaires**	
Intérêts reçus	27 346 \$

* Aucune information comparative n'est présentée au 30 juin 2025, car la société en commandite est entrée en activité le 23 février 2026 et a commencé à investir conformément à ses objectifs de placement le 29 avril 2026.

** Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2026

	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (90,91 %)			
Matériaux de base (84,42 %)			
Ashley Gold Corp., restr.**	5 000 000	300 000 \$	261 250 \$
Bayridge Resources Corp., restr.**	666 668	150 000	150 000
Bayridge Resources Corp., bons de souscription, 0,30 \$, 10 juill. 2028*	333 334	—	36 667
Benton Resources Inc., restr.**	3 750 000	300 000	320 625
Benton Resources Inc., bons de souscription, 0,12 \$, 5 mai 2028*	1 875 000	—	75 000
Blue Star Gold Corp., restr.**	1 538 462	400 000	306 923
Caprock Mining Corp., restr.**	5 000 000	500 000	403 750
Cascade Copper Corp., restr.**	2 857 160	200 001	162 858
Cascade Copper Corp., bons de souscription, 0,10 \$, 27 mai 2029*	1 428 580	—	71 429
Copper Road Resources Inc., restr.**	3 809 600	400 008	162 860
Cosa Resources Corp., restr.**	220 000	154 000	129 580
Forge Resources Corp., restr.**	1 000 000	500 000	346 750
Forge Resources Corp., bons de souscription, 0,70 \$, 7 mai 2029*	1 000 000	—	130 000
Formation Metals Inc., restr.**	1 590 090	700 000	453 176
Formation Metals Inc., bons de souscription, 0,60 \$, 19 mai 2029*	1 590 090	—	159 009
Galloper Gold Corp., restr.**	3 333 334	400 000	190 000
GoldHaven Resources Corp., restr.**	2 641 510	700 000	464 245
Green Canada Corporation, restr.***	2 000 000	300 000	300 000
Heritage Mining Ltd, restr.**	6 250 000	250 000	148 438
Inspiration Mining Corp., restr.**	1 923 076	250 000	137 019
Inspiration Mining Corp., bons de souscription, 0,15 \$, 1 ^{er} juin 2029*	1 923 076	—	76 923
LaFleur Minerals Inc., restr.**	1 316 000	750 120	406 315
LaFleur Minerals Inc., bons de souscription, 0,75 \$, 9 juin 2029*	1 316 000	—	223 720
Nord Precious Metals Mining Inc., restr.**	5 000 000	1 000 000	760 000
Nord Precious Metals Mining Inc., bons de souscription, 0,30 \$, 28 avr. 2028*	2 500 000	—	175 000
Northwest Copper Corp., restr.**	1 829 500	750 095	477 957
Northwest Copper Corp., bons de souscription, 0,45 \$, 14 mai 2028*	914 750	—	82 328
Omega Pacific Resources Inc., restr.**	714 286	150 000	115 357
Omega Pacific Resources Inc., bons de souscription, 0,30 \$, 1 ^{er} nov. 2027*	357 143	—	28 571
Pacific Empire Minerals Corp., restr.**	11 538 462	750 000	548 077
Pacific Ridge Exploration Ltd., restr.**	869 565	200 000	148 696
Pacific Ridge Exploration Ltd., bons de souscription, 0,30 \$, 26 juin 2028*	434 782	—	39 130
PTX Metals Inc., restr.**	8 000 000	1 000 000	798 000
RPX Gold Inc., restr.**	921 465	187 979	133 612
RPX Gold Inc., bons de souscription, 0,27 \$, 13 mai 2028*	460 733	—	18 429
Saga Metals Corp., restr.**	1 538 462	1 000 000	729 308
Saga Metals Corp., bons de souscription, 1,10 \$, 8 mai 2028*	769 231	—	138 462
Sego Resources Inc., restr.**	10 000 000	500 000	450 000
Tartisan Nickel Corp., restr.**	1 875 000	600 000	258 281
Tower Resources Ltd., restr.**	2 166 667	390 000	390 000
Trifecta Gold Ltd, restr.**	2 500 000	500 000	500 000
Upside Gold Corp., restr.**	520 000	748 800	538 460

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (90,91 %) (suite)			
Matériaux de base (84,42 %) (suite)			
Upside Gold Corp., bons de souscription, 1,80 \$, 12 juin 2029*	260 000	—	75 400
Uranium One Mining Corp., restr.**	1 166 668	350 000	344 167
Uranium One Mining Corp., bons de souscription, 0,50 \$, 27 mai 2027*	1 166 668	—	198 334
UraniumX Discovery Corp., restr.**	2 666 667	400 000	200 000
Voyageur Pharmaceuticals Ltd.	4 166 668	500 000	520 834
Voyageur Pharmaceuticals Ltd., bons de souscription, 0,20 \$, 5 juin 2029*	4 166 668	—	291 667
Western Star Resources Inc., restr.**	833 334	500 000	222 044
Yukon Metals Corp.	600 000	342 000	237 000
Yukon Metals Corp., bons de souscription, 0,75 \$, 11 juin 2028*	300 000	—	42 000
		16 123 003	13 577 651
Métaux diversifiés et exploitation minière (4,97 %)			
First Phosphate Corp., restr.**	500 000	1 000 000	800 000
		1 000 000	800 000
Produits financiers (1,52 %)			
Arya Resources Ltd, restr.**	800 000	400 000	244 000
		400 000	244 000
COÛT ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (90,91 %)		17 523 003 \$	14 621 651 \$
PRIME PAYÉE POUR L'ACQUISITION DES ACTIONS ACCRÉDITIVES		(1 156 475)	—
COÛT TOTAL ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (90,91 %)		16 366 528	14 621 651

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

** Ce titre est classé au niveau 2, car il fait l'objet de restrictions.

*** Ce titre est classé au niveau 3, car il fait l'objet de restrictions et ne se négocie pas activement sur un marché actif.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité)

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. L'objectif de placement de la société en commandite est d'offrir aux porteurs de parts (les « commanditaires ») une plus-value du capital et un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié (le « portefeuille ») d'actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et de titres supplémentaires, le cas échéant, au profil risque/rendement attrayant et qui tirent principalement des produits d'activités engageant des dépenses admissibles dans les secteurs des mines et de l'énergie. Le portefeuille privilégie les sociétés du secteur des ressources engageant de telles dépenses admissibles au Canada. La société en commandite a été constituée le 16 décembre 2025 et les parts de série A et de série F de la société en commandite (collectivement, les « parts ») ont été émises le 29 avril 2026. La société en commandite est entrée en activité le 23 février 2026. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 18 King Street East, Suite 902, Toronto (Ontario) M5C 1C4.

CMP Next Edge GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions de la convention de société en commandite.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le commandité le 17 septembre 2026.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Next Edge Capital Corp. (le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Ce dernier a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres.

c) Dates de présentation de l'information financière

L'état intermédiaire de la situation financière, l'état intermédiaire du résultat global, l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires et le tableau intermédiaire des flux de trésorerie portent sur la période close le 30 juin 2026. Dans le présent document, les termes « période » ou « périodes » désignent la ou les période(s) indiquées ici. La société en commandite est entrée en activité le 23 février 2026 et a commencé à investir conformément à ses objectifs de placement le 29 avril 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») qui s'appliquent à la présentation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les états financiers intermédiaires non audités au 30 juin 2026 ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation. Le principe de continuité d'exploitation suppose la continuité des opérations, la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Les placements sont évalués selon le dernier cours et les bons de souscription, selon leur valeur intrinsèque pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Aux fins de la présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Classement

La société en commandite classe ses placements selon le modèle économique qu'elle a adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La société en commandite se concentre sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Elle n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance de la société en commandite sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique de la société en commandite. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la société en commandite s'engage à acheter ou vendre le placement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état intermédiaire du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant des placements est arrivé à expiration ou que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des actifs financiers à la JVRN sont présentés au poste « Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état intermédiaire du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les intérêts à distribuer provenant des titres à revenu fixe, y compris les placements à court terme, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du taux d'intérêt contractuel. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans l'état intermédiaire de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments. Les dividendes, déduction faite des retenues d'impôts, sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

c) Actions accréditives

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est imputée aux capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » de l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires.

d) Autres éléments d'actifs et de passifs

Les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti. Les frais de gestion à payer et les charges à payer sont classés et évalués au coût amorti.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, à des conseillers, à des courtiers et à des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

f) **Conversion de devises**

Les investisseurs de la société en commandite proviennent essentiellement du Canada, les souscriptions et les rachats de parts étant effectués en dollars canadiens. La principale activité de la société en commandite est d'investir dans des titres canadiens. Le rendement de la société en commandite est évalué en dollars canadiens, et est présenté aux investisseurs dans cette monnaie. Le gestionnaire croit que le dollar canadien est la monnaie représentant le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des événements et des conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société en commandite, qui est le dollar canadien.

Transactions et soldes

La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état intermédiaire de la situation financière. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains ou les pertes de change sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Gain net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état intermédiaire du résultat global, s'il y a lieu.

Les gains ou les pertes de change latents sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Gain de change sur la trésorerie » dans l'état intermédiaire du résultat global.

g) **Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part**

Le poste « Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par action » figure dans l'état intermédiaire du résultat global et correspond à l'augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires par série pour chaque période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque série en circulation pour la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul de l'augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part, pour chaque série.

h) **Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite**

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % du revenu ou de la perte nette de la société en commandite pour l'exercice sont attribués aux commanditaires détenant des parts de série A ou de série F à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

Chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto (la « date d'évaluation »), les revenus gagnés et les charges générales engagées depuis la dernière date d'évaluation sont distribués de manière proportionnelle entre les parts de série A et de série F en circulation à la date d'évaluation précédente, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

i) **Nouvelles normes et modifications de normes existantes en vigueur le 1^{er} janvier 2026**

Diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2026. La société en commandite a évalué l'incidence de ces nouvelles normes et modifications :

i) Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026)

L'IASB a publié des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7 afin de répondre à des questions récemment soulevées dans la pratique et d'ajouter de nouvelles exigences que les institutions financières, mais aussi les autres sociétés, doivent respecter. Parmi les autres modifications, l'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et a ajouté une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virement électronique de trésorerie.

Après évaluation de cette modification, le gestionnaire a conclu que celle-ci n'a pas d'incidence sur les états financiers de la société en commandite.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

j) Nouvelles normes, modifications et interprétations en vigueur après le 1^{er} janvier 2027 et non adoptées de façon anticipée

Diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2027 et n'ont pas été appliquées de façon anticipée aux fins de la préparation des présents états financiers. La société en commandite a évalué l'incidence de ces nouvelles normes et modifications :

i) IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027)

L'IASB a publié une nouvelle norme sur la présentation des états financiers et les informations à fournir dans ceux-ci, qui remplace IAS 1 et qui porte principalement sur des mises à jour à l'état du résultat. Les nouveaux concepts clés faisant leur apparition dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat avec des sous-totaux définis;
- une disposition relative à la détermination du résumé structuré le plus utile pour présenter les charges dans l'état du résultat;
- les informations à fournir dans une seule note dans les états financiers pour certaines mesures de la performance qui sont présentées hors des états financiers de l'entité (c.-à-d. les mesures de la performance définies par la direction);
- des principes plus clairs sur le regroupement ou la ventilation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

La société en commandite évalue actuellement l'incidence de la norme et des modifications à venir.

Aucune autre norme ou modification de norme ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers de la société en commandite.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables importants formulés par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers.

a) Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation utilisent la décote d'illiquidité appliquée aux cours du marché pour l'évaluation des actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente et des analyses d'actualisation des flux de trésorerie.

5. Emprunts

La société en commandite peut emprunter un montant maximal correspondant à 10 % du produit brut de la vente des parts aux termes de la facilité de prêt pour financer la rémunération des placeurs pour compte, les autres charges liées au placement et la réserve d'exploitation (définies dans le paragraphe qui suit), à la condition que le montant maximal des emprunts de la société en commandite aux termes de la facilité de prêt ne dépasse pas 20 % de la valeur de marché du portefeuille et que le total des positions acheteur, divisé par l'actif net de la société en commandite, n'excède pas à 1,25:1. L'obligation de la société en commandite relativement à la facilité de prêt sera garantie par des privilèges de premier rang rendus opposables grevant la totalité des immobilisations corporelles et incorporelles qu'elle détient. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2026 ont été d'environ néant. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 0 %.

La « réserve d'exploitation » est un montant correspondant à i) 1,75 % du produit brut dans le cas du placement minimal; et ii) 2,25 % du produit brut dans le cas du placement maximal, à l'égard du portefeuille. Cette réserve servira à acquitter les frais récurrents (y compris les frais de gestion), les coûts d'intérêt ainsi que les coûts d'exploitation et d'administration de la société en commandite. La réserve d'exploitation est financée par des emprunts effectués sur la facilité de prêt.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026, le solde impayé des emprunts s'élevait à néant. Pour la période close le 30 juin 2026, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ néant.

6. Rémunération des placeurs pour compte et frais de placement

Certaines institutions financières (les « placeurs pour compte ») offrent les parts en vente conformément aux conditions d'une convention de placement pour compte. Un montant de 1,4375 \$ (5,75 %) par part de série A et de 0,5625 \$ (2,25 %) par part de série F est imputé au titre de la rémunération des placeurs pour compte. La rémunération des placeurs pour compte sera payée à partir des fonds empruntés par la société en commandite au moyen de la facilité de prêt.

Les charges liées au placement seront de 125 000 \$ si le montant du placement minimal est atteint et de 750 000 \$ si le montant du placement maximal est atteint. La société en commandite paie les dépenses liées au placement jusqu'à un montant maximal de i) 2,5 % du produit brut pour la tranche du produit brut allant jusqu'à 15 000 000 \$ (jusqu'à un montant maximal de 125 000 \$ dans le cas du placement minimal); et ii) 2 % du produit brut pour la tranche du produit brut qui excède 15 000 000 \$ (jusqu'à un montant maximal de 1 075 000 \$ dans le cas du placement maximal). Les frais de placement excédant ce plafond sont assumés par le commandité. La responsabilité de la société en commandite relativement aux frais de placement est payée à partir des fonds empruntés par celle-ci sur la facilité de prêt. Au cours de la période, la société en commandite a engagé des frais de placement de 542 237 \$, montant qui comprend la TVH.

7. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,00 %, taxes en sus, de la valeur liquidative des parts de série A et de série F de la société en commandite. Ils sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement, à terme échu, et calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série calculée à la dernière date d'évaluation du mois en question, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 60 763 \$ pour la période close le 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, la société en commandite avait un solde de frais de gestion à payer de 61 817 \$.

b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % (plus les taxes applicables) de l'excédent, sur 25 \$ pour les parts de série A et sur 25,90 \$ pour les parts de série F, de la valeur liquidative aux fins des opérations par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Pour la période close le 30 juin 2026, la société en commandite avait comptabilisé une prime de rendement, taxe de vente comprise, d'environ néant.

c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2026, la société en commandite devait au gestionnaire environ 41 200 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. Ce solde est compris dans l'état intermédiaire de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Par ailleurs, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 3 853 \$ au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

d) Opérations sur titres d'un émetteur lié

La société en commandite peut acheter ou vendre des titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital selon certaines conditions. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtient l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite n'a effectué aucune opération impliquant un émetteur lié.

e) Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

8. Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2026, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ néant en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2026. Ces coûts sont présentés au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) l'achat ou la vente de titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital;
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité. Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

9. Actif net de la société en commandite

L'actif net de la société en commandite se compose de ses parts de société en commandite. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de série A et de série F de la société en commandite ont été émises au prix de 25,00 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de 200 parts pour 5 000 \$. Le commandité détient une part symbolique de l'actif net de la société en commandite.

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 ») des normes IFRS de comptabilité, les parts ou les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter à son gré ou au gré du porteur contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers. Comme la société en commandite émet des parts de même rang qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques, elle ne répond pas aux exigences d'IAS 32 permettant de classer les parts dans les capitaux propres. Par conséquent, ses parts en circulation sont classées dans les passifs financiers.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

	Ouverture de la période	Actions émises de souscriptions	Clôture de la période
30 juin 2026			
Catégorie A	—	660 380	660 380
Catégorie F	—	165 970	165 970

10. Rapprochement de l'actif net par part selon les normes IFRS de comptabilité et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par action selon les normes IFRS de comptabilité (actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables selon les IFRS, par part) et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements.

	Valeur liquidative par part (aux fins des opérations)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (normes IFRS de comptabilité)
30 juin 2026		
Catégorie A	17,04 \$	19,27 \$
Catégorie F	17,90	20,25

11. Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part

La diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires par part s'établit comme suit pour la période close le 30 juin 2026 :

	Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part
30 juin 2026			
Catégorie A	(1 489 350) \$	660 380	(2,26) \$
Catégorie F	(344 020)	165 970	(2,07)

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

12. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de l'actif de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires, le cas échéant.

Au 30 juin 2026, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. Par ailleurs, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite confie sa trésorerie à un dépositaire d'envergure internationale noté A-1+ par Standard & Poor's.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Cependant, dans les cas de faillite ou d'insolvabilité de ces sociétés, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'elles peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La société en commandite détient des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des bons de souscription et des titres faisant l'objet de restrictions. Par ailleurs, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité et elle a accès à une facilité de crédit de courtage pour gérer le risque de liquidité.

Les passifs financiers figurant dans l'état intermédiaire de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés, qui pourraient avoir une incidence sur les coûts d'emprunt liés à la facilité de crédit de courtage.

Au 30 juin 2026, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie comprise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

Au 30 juin 2026, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est liée aux actions détenues par la société en commandite. Au 30 juin 2026, une tranche de 14 321 651 \$ de l'actif net de la société en commandite était exposée à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 15 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, de 2 148 248 \$. Pour plus de détails sur le risque de prix, consulter la rubrique « Données non observables importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur ».

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau suivant résume le risque de concentration de la société en commandite.

En proportion de l'actif net (%)

	30 juin 2026
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION	90,9
Matériaux de base	84,4
Métaux diversifiés et exploitation minière	5,0
Produits financiers	1,5

13. Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Les instruments financiers de niveau 1 comprennent les actions cotées activement négociées et les autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires. Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables.

Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions de vente, pour lesquelles les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité. Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également les actifs dérivés, comme les bons de souscription, dont la juste valeur est établie selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers de niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

CMP Next Edge 2026 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through LP

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 30 juin 2026.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	757 834 \$	11 701 748 \$	300 000 \$	12 759 582 \$
Bons de souscription	—	1 862 069	—	1 862 069
	757 834 \$	13 563 817 \$	300 000 \$	14 621 651 \$

Au cours de la période close le 30 juin 2026, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux.

Rapprochement au titre des instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 30 juin 2026 :

	Total
Solde d'ouverture au 23 février 2026	— \$
Achats	300 000
Solde de clôture au 30 juin 2026	300 000 \$

Données non observables importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur

Au 30 juin 2026, la juste valeur des actions de la société en commandite classées au niveau 3 était fondée sur leur coût. Au 30 juin 2026, la seule action de la société en commandite classée au niveau 3 était celle de Green Canada Uranium Corporation, car elle était en attente d'une opération admissible avant de commencer à être négociée. Le coût était considéré comme la meilleure approximation de la juste valeur. Cette action a ensuite commencé à être négociée à la TSX le 9 septembre 2026. Une variation de 10 % du cours de cette action classée au niveau 3 aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'actif net de la société en commandite d'environ 30 000 \$.

14. Événements postérieurs

Après le 30 juin 2026, la société en commandite a eu recours à la facilité de prêt. Au 1^{er} septembre 2026, date du dernier emprunt, le solde impayé des emprunts s'élevait à 1 450 000 \$.

Agent des transferts et agent des registres

SGGG Fund Services Inc.
121 Rue King Ouest
Bureau 300
Toronto (Ontario) M5H 3T9
888 967-0038

Next Edge Capital Corp.

18 King St. E, Bureau 902
Toronto (Ontario) M5C 1C4

Tél. : 416 775-3600
Télec. : 416 775-3601

www.nextedgecapital.com